

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2022	061	9
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 8 décembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace 520 Jean-Claude Moulin sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 8 décembre 2022	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27	M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME MARY, MME NOËL, M. LAURENT, M LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 22	Absents représentés : MME ROCH par M. MATT et M. MONROIG par MME DELAVOIX
VOTANTS : 24	Absents excusés : MME CHARREAU, M. BETTI et MME TISSOT MME MARY a été élue secrétaire de séance.

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur Matt expose à l'assemblée qu'en janvier 2022, le Préfet de l'Essonne a sollicité l'agglomération « afin d'engager (...) les travaux de préparation de la prochaine génération de contractualisation qui s'appuiera sur l'évaluation des contrats de ville actuels ».

Une démarche locale d'évaluation a donc été engagée de février à juin 2022.

Afin de favoriser la co-construction de l'évaluation, communes, financeurs et porteurs de projets ont été mobilisés à travers différentes instances : comité de pilotage, comité technique, réunions thématiques, entretiens.

Le rapport finalisé de l'évaluation a été présenté et validé en comité de pilotage du 20 septembre 2022. À cette occasion, les élus ont souhaité rédiger une introduction politique commune à cette production.

Celle-ci met en avant plusieurs points pour approuver le rapport d'évaluation des Contrats de Ville de Cœur d'Essonne Agglomération avant transmission à la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances. Ainsi :

- il est demandé la prise en compte par l'État des propositions formulées unanimement par les Maires et l'Agglomération ;
- les élus alertent les représentants de l'État sur la nécessaire augmentation et stabilisation sur la durée des contrats, des moyens alloués au profit des habitants des quartiers qui subissent et subiront durablement les effets d'une double crise énergétique et inflationniste ;
- l'augmentation du nombre de familles monoparentales est soulignée, avec toutes les conséquences en matière d'isolement, de difficulté d'éducation et d'exposition des mineurs aux effets de bande et de violence dans un territoire marqué par des phénomènes de rixes, parfois mortelles ces dernières années ;
- les élus insistent sur la nécessité d'investir massivement le champ de l'insertion par l'activité économique, l'emploi et soulignent l'importance de travailler les sujets liés à l'employabilité et la formation professionnelle avec les entreprises ;
- l'importance de l'engagement de l'État, à travers ses services déconcentrés, mais aussi des moyens mis en œuvre par les organismes de protection sociale, telle que la CAF, est rappelée ;



- l'accent est également mis sur l'importance d'asseoir la nouvelle contractualisation et plus largement l'ensemble des dispositifs partenariaux sur un temps long afin de laisser le temps aux actions de produire leurs effets ;
- les élus demandent l'allègement des contraintes et du formalisme des procédures et instructions qui allongent le délai de mise en œuvre voire l'empêchent ;
- enfin, la pertinence de ne retenir qu'un seul critère, celui du revenu médian pour définir les quartiers bénéficiant des crédits de la Politique de la Ville, est interrogée. Les communes proposent l'utilisation de critères compilés.

Les conseils municipaux des communes en Politique de la Ville sont invités à se prononcer sur ces points ainsi que sur le rapport d'évaluation, accompagné de ses annexes.

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers n°6057/SG,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 approuvant la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022,

VU l'évaluation des Contrats de Ville de Cœur d'Essonne Agglomération,

CONSIDÉRANT :

- Que la Ville d'Égley est signataire du contrat de ville 2015-2020 et du PERR 2020-2022 ;
- Qu'il y a nécessité d'élaborer une évaluation des contrats de ville ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis sur l'évaluation des Contrats de Ville de Cœur d'Essonne Agglomération,

DEMANDE la prise en compte par l'État des propositions formulées unanimement par les Maires et l'Agglomération,

ALERTE les représentants de l'État sur la nécessaire augmentation et stabilisation sur la durée des contrats, des moyens alloués au profit des habitants des quartiers qui subissent et subiront durablement les effets d'une double crise énergétique et inflationniste,

SOULIGNE l'augmentation du nombre de familles monoparentales avec toutes les conséquences en matière d'isolement, de difficulté d'éducation et d'exposition des mineurs aux effets de bande et de violence dans un territoire marqué par des phénomènes de rixes, parfois mortelles ces dernières années,

INSISTE sur la nécessité d'investir massivement le champ de l'insertion par l'activité économique, l'emploi et souligne l'importance de travailler les sujets liés à l'employabilité et la formation professionnelle avec les entreprises,

RAPPELLE l'importance de l'engagement de l'État, à travers ses services déconcentrés, mais aussi des moyens mis en œuvre par les organismes de protection sociale, telle que la CAF,

INSISTE sur l'importance d'asseoir la nouvelle contractualisation et plus largement l'ensemble des dispositifs partenariaux sur un temps long afin de laisser le temps aux actions de produire leurs effets,

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 091-219102076-20221214-ACTE20220619-DE



DEMANDE l'allègement des contraintes et du formalisme des procédures et instructions qui allongent le délai de mise en œuvre voire l'empêchent,

INTERROGE la pertinence de ne retenir qu'un seul critère, celui du revenu médian pour définir les quartiers bénéficiant des crédits de la Politique de la Ville, et propose l'utilisation de critères compilés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 15/12/22
et de la publication le : 15/12/22
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Edouard MATT